



VANESA CAMPOS JUSTICE POUR ELLE ET TOUTES LES VICTIMES DES VIOLENCES DU SYSTEME PROSTITUTIONNEL

Le procès des neuf meurtriers de Vanesa Campos assassinée dans la nuit du 16 au 17 août 2018 au bois de Boulogne, alors qu'elle était en situation de prostitution, s'est ouvert le 11 janvier dernier à Paris. L'Amicale du Nid salue le verdict prononcé ce 29 janvier.

En tant qu'association vers laquelle elle s'était tournée, nous saluons le fait que justice lui ait été rendue et que son nom ne se soit pas seulement ajouté à la trop longue liste des victimes invisibles du bois de Boulogne, et plus largement les victimes des violences du système prostitutionnel.

Aux yeux de l'équipe de l'Amicale du Nid à Paris, elle restera une personne discrète et attentive à la parole des autres, venue en France dans l'espoir que son identité de genre soit respectée et d'aider sa famille au Pérou.

Réduire le meurtre de Vanesa à des détails de localisation ou d'éclairage revient à occulter d'une part les violences inhérentes au système prostitutionnel et d'autre part les discriminations et l'inertie auxquelles sont confrontées les victimes qui auraient le courage de porter plainte.

Cela fait plus de 25 ans que **l'équipe Intermède de l'Amicale du Nid à Paris** mène des actions de prévention et de réduction des risques dans le bois de jour comme de nuit, et est témoin des violences physiques, sexuelles, des vols, menaces et humiliations subis quotidiennement par les personnes en situation de prostitution.

Une réelle application de la loi du 13 avril 2016, qui considère notamment la situation de prostitution comme circonstance aggravante dans le cadre de poursuites pénales¹, enverrait un message fort aux agresseurs comme aux victimes.

Nous tenons à réaffirmer notre soutien plein et entier à toutes les personnes victimes de violences liées au contexte prostitutionnel ; que ces violences émanent d'acheteurs d'actes sexuels, de racketteurs, de passants, de proxénètes ou de système de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Le système prostitutionnel engendre de la violence et, parfois même, il tue.

**Les personnes en situation de prostitution ont des droits !
Le droit d'être entendues, écoutées, d'être informées, de déposer plainte, quel que soit
leur situation administrative, d'être mises à l'abri, de se constituer partie civile,
de demander réparation des préjudices subis !**

¹ Article 222-12 du Code pénal



Le meilleur hommage qui pourrait être rendu à Vanesa serait d'œuvrer à une réelle prise en charge des victimes de toutes les formes de violences quotidiennes du bois de Boulogne et d'ailleurs. Entendre et écouter les personnes en situation de prostitution, comprendre leur parcours, leur quotidien, est fondamental pour leur permettre de faire valoir leurs droits et enfin comprendre que la prostitution n'est que violence, par essence, car l'achat de l'utilisation d'un corps, c'est chosifier la personne et la déshumaniser.

Paris, le 29 janvier 2022

Contacts :

- Marie-Hélène FRANJOU, présidente : 06 83 24 94 75
- Delphine JARRAUD, déléguée générale : 06 07 15 55 65